

Les Lilas, le lundi 24 janvier 2022

A

SNUTER-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
contact@snuter-fsu.fr

Mme Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
20 avenue de Ségur 75007 Paris.

Mme Amélie de MONTCHALIN Ministre de la Transformation et de
la Fonction Publique
101 rue de Grenelle 75007 Paris

M. Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne, 75350 Paris

M. Gérald DARMANIN Ministre de l'intérieur
Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

M Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé
en charge de la protection de l'enfance
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

Lettre RAR

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

Le 7 décembre dernier près de 60 000 travailleurs sociaux et médico-sociaux ont défilé dans la rue afin d'alerter sur la souffrance des salariés du secteur :

- Conditions de travail dégradées (postes vacants, charge de travail...)
- Perte de sens du travail (management, approche gestionnaire des missions...)
- Manque d'attractivité des métiers (gel du point d'indice, salaires insuffisants et carence de concours...)

Salariés du privé, agents du secteur public sont toutes et tous confrontés aux mêmes difficultés pour exercice de leurs métiers.

Les professionnels du champ de l'action sociale, de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion travaillant dans les conseils départementaux, CCAS, établissements publics, mairies dénoncent des conditions de travail ne permettant plus d'assurer leurs missions de service public.

Ils sont confrontés à la mise en œuvre de politiques publiques qui développe une vision gestionnaire et déshumanisée des professions du care en contradiction avec l'objectif de ces métiers.

Partout, les collectivités ont des difficultés de recrutement dans le secteur social, et en particulier les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale et de la prévention de l'enfance. La mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique renforce les effets délétères de la période conduisant à encore plus de précarité pour les agents. Dans le secteur privé, le projet de fusion et le



risque d'harmonisation vers le moins-disant social des conventions du secteur social et médico-social va également entraîner une perte d'attractivité des métiers.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le mardi 1 février 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisés sur le territoire.

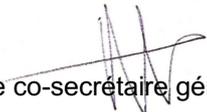
A cette occasion, nous souhaitons être reçu en audience pour ouvrir les négociations concernant :

- La revalorisation des grilles des carrières pour relancer l'attractivité de nos métiers,
- Le dégel du point d'indice,
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,
- La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux
- L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,
- La reconnaissance des professions du travail social au grade licence

Nous demandons également des moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

